

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2024-00039

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 03 juin 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La demande de dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant de type garage isolé avec une marge de recul arrière de 0,21 mètres (0,68 pieds) au lieu des 2 mètres (6,56 pieds) demandés par la réglementation soit une différence de 1,79 mètres (5,87 pieds).
- La demande de dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant de type garage isolé avec une marge de recul latérale de 1,97 mètres (6,46 pieds) au lieu des 2 mètres (6,56 pieds) demandés par la réglementation soit une différence de 0,03 mètres (0,09 pieds).

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 6.2.4 a), alinéa 2, un bâtiment accessoire isolé du bâtiment principal localisé en cour arrière ou latérale doit être à une distance minimale (murs) de 2m (6'-7") des lignes arrière et latérales de lot.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 988 175, cadastre du Québec, sise au 409, chemin Allen, dans la zone M-1.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 03 juin 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, ce 15 mai 2025


James L. Lacroix, Le directeur général et greffier-trésorier